

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

Nice, le 29 avril 2016

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau des élections

Le chef de bureau : Gilbert DELASSUS-DONIOL

Affaire suivie par : Martine BOUDON

☎ 04 93 72 29 44 - 📠 04 93 72 29 02

✉ pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr

📁 Lég partielle 2016/arrêts/T1 AP liste candidats

ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DES 22 ET 29 MAI 2016
DANS LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION DES ALPES-MARITIMES

Arrêté fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin

--o0o--

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral ;

VU le décret NOR : INTA1608874D n° 2016-420 du 8 avril 2016 paru au Journal officiel du 9 avril 2016 portant convocation des électeurs pour procéder à l'élection d'un député à l'Assemblée Nationale (5^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes) ;

VU la circulaire n° NOR IOC/A/12/21804/C du 24 avril 2012 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration relative à l'organisation des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 ;

VU la circulaire NOR : INT/A/1211118/C du 3 décembre 2012 du ministre de l'intérieur relative à l'organisation des élections partielles ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture des Alpes-Maritimes ;

VU les résultats du tirage au sort effectué le 29 avril 2016 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1er : la liste des candidats au premier tour de l'élection d'un député à l'Assemblée nationale du 22 mai 2016 et de leurs remplaçants dans la 5^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, est arrêtée ainsi qu'il suit, selon l'ordre résultant du tirage au sort du 29 avril 2016 :

.../...



n°	candidat	remplaçant
1	Mme RAIBERTI-INGIARDI Romane	M. ZAMOLO Gilles
2	M. ROUSSEAUX Nicolas	Mme PUPPO Katia
3	M. BRUTTI Michel	Mme GENRE Géraldine
4	Mme BRENIER Marine	M. ESTROSI Christian
5	Mme BEYL Christine	M. HVIDSTEN Axel
6	Mme GRAILLAT Chaama	M. MANIER Cyril
7	M. PELLEGRINI Philippe	Mme CIARAVOLA Florence
8	M. REVA Pascal	M. BARUT Guillaume

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes de la 5ème circonscription des Alpes-Maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCLC 3680



Frédéric MAC KAIN